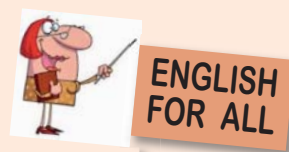
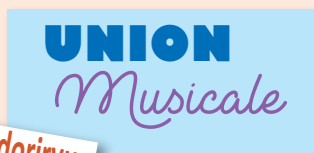


Grisy-Suisnes





Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Pauline Compagnon
Agent chargée
de la communication

Page 2

- **Edito**

Page 3/7

- **Conseils municipaux**

Page 8

- **Communauté de Communes**

Page 9/10

- **Urbanisme**

Page 11

- **Enfance - Jeunesse - Education**

Page 12/13

- **Bâtiment - Travaux**

Page 14

- **Voirie**

Page 15/19

- **Sport - Associations sportives**

Page 20/25

- **Culture - Associations culturelles**

Page 26

- **Environnement**

Page 27

- **Comité des fêtes**

Page 28

- **C.C.A.S.**

Page 29

- **Communication**

Page 30

- **Grisysoliens à l'honneur**

Page 31

- **Infos diverses**

Page 32/33

- **Retour en images**

Page 34

- **Calendrier des manifestations**

Page 35

- **Côté pratique**

Directeur de la publication :
M. Jean-Marc CHANUSSOT

mairie-de-grisysuisnes@wanadoo.fr
accueil@grisysuisnes.fr
WWW.grisysuisnes.fr
Tél.: 01 64 05 90 03 - Fax: 01 64 05 91 11
Tél. d'urgence : 07 87 72 18 40

Dépôt légal : Octobre 2019

Impression : Imprimerie RAPIDOFFSET
Allée du Cimetière - GRISY-SUISNES



Chères Grisysoliennes, chers Grisysoliens,

Comme à chaque rentrée scolaire, ce bulletin est l'occasion de faire le point sur toutes les actions entreprises en faveur de nos enfants, ou futurs enfants.

Une ouverture de classe en maternelle est venue compenser la fermeture en élémentaire. Cette augmentation importante, et pour partie inattendue, des effectifs maternelles est une très bonne nouvelle car cela signifie que nos effectifs élémentaires vont à terme remonter, accompagnés par les programmes de constructions qui pointent à l'horizon du PLU. Nous gérons avec les enseignants les effectifs d'accompagnants supplémentaires nécessaires.

Des travaux ont comme chaque année été réalisés pendant les vacances, et nous poursuivons ces programmes d'entretien et d'équipements qui permettent de maintenir un bon niveau d'état général. Ils sont décrits dans ce bulletin.

Le Forum des Associations s'est bien déroulé, et je remercie Martine Emarre et Elisa Mongeau qui ont bien œuvré à cette réussite.

Le dossier du futur collège de Coubert se poursuit au Département depuis le choix de l'architecte lauréat du concours. La Communauté de Communes vient de voter à l'unanimité les modifications de ses statuts pour lancer le marché concernant la gare routière, le gymnase et les équipements attenants. La commune de Coubert a modifié son PLU pour l'implantation, et prévoit les liaisons douces menant à l'établissement.

De nombreux travaux de voirie ont été terminés, notamment rue de Bougainville avec un chantier mené sur l'assainissement, la chaussée et les trottoirs. Le carrefour Sadi-Carnot enfin terminé métamorphose le secteur et la circulation.

La Préfecture a engagé une action d'enfouissement de réseaux électrique chemin de Sansalle, et lance un vaste projet de création de terrains familiaux pour l'accueil des gens du voyage qui se sédentarisent. Je vais avoir de nombreuses réunions sur le sujet dont trois déjà en octobre ! A suivre !

Enfin l'enquête publique marquant la fin de la révision du PLU est en cours, avec des permanences en mairie.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne, avec un peu de pluie, modérément !

Jean-Marc CHANUSSOT

**NOUVEAUX HORAIRES
D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

MAIRIE DE GRISY-SUISNES
OUVERTURE DES SERVICES & PERMANENCES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
FERME	9 h 30 à 12 h 00 PERMANENCE DE TOUS LES SERVICES ADMINISTRATIFS				9 h 30 ACCUEIL 12 h 00
FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME	14 h 00 ACCUEIL 17 h 30	FERME
	ACCUEIL SOIR 18 h 30				



BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE GRISY-SUISNES

www.grisysuisnes.fr



Philippe HALLEPEE
Directeur Général
des Services

CONSEIL MUNICIPAL 14 MAI 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, EMARRE, FERREIRA, LANGLER, MARTIN,
Messieurs CHANUSSOT, CARTON, MOREL, MASSIN, GALPIN, COCHET

Absent(s) excuse(s) :

Mme ORIOT donne pouvoir à M. CHANUSSOT

Absent(s) :

Messieurs MUNOZ, LE NEDIC, RAYNARD,
Madame ROLET

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT Policier Municipal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Vu le Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2019,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de Police Municipale, afin d'exécuter, dans le respect des pouvoirs de police du maire, les missions de prévention et de surveillance nécessaires au maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un emploi permanent à temps complet, cadre d'emplois Agents de Police Municipale, grade Gardien-Brigadier, catégorie C, PRECISE que le candidat retenu devra répondre aux conditions de recrutement du décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006,

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération ;

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur le Maire précise que ce poste vient compléter les missions de la gendarmerie. Il précise

aussi qu'il est nécessaire qu'un policier municipal soit sur la commune.

Il a été soulevé que trop de voitures se garaient sur les trottoirs.

CREATION D'UN POSTE FONCTIONNEL DGS

Création de l'emploi fonctionnel :

Directeur Général des Services (DGS) de Grisy-Suisnes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction, et autorisant la commune à créer un emploi fonctionnel de DGS,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,

CONSIDÉRANT que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

CONSIDÉRANT que la définition des fonctions d'un DGS dans les communes de 2.000 habitants et plus est, sous l'autorité du Maire, de diriger l'ensemble des services de la commune et d'en coordonner l'action,

CONSIDÉRANT l'importance du rôle dévolu au premier collaborateur du Maire dans la gestion de la ville et dans la mise en œuvre de la politique municipale,

CONSIDÉRANT que les fonctionnaires exerçant ces fonctions sont détachés de leur grade sur l'emploi fonctionnel,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 11 avril 2019,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de décider la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à compter du certifié exécutoire de la présente délibération,

AUTORISE le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires,

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours,

DIT que le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du certifié exécutoire de la présente délibération.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une création d'un emploi fonctionnel de catégorie A, car le futur DGS est Ingénieur.

CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES CDG 77

Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

La convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal.

PRISE EN COMPTE DES REMARQUES DU CONTROLE DE LEGALITE SUITE A LA MODIFICATION N° 4 DU PLU

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;
VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et la loi portant engagement national pour l'environnement dite « grenelle2 » du 12 juillet 2010 ;
VU la loi n°2012387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives ;
VU la loi n°2015-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;
VU le Plan local d'urbanisme de Grisy-Suisnes approuvé le 02/03/2010, modifié le 04/09/2012, modifié le 29/04/2014, modifié le 10/01/2017 ;
modifié le 19 juin 2018, modifié le 5 février 2019 ;
VU la délibération du Conseil municipal 5 février 2019 approuvant la modification n° 4 du PLU ;
CONSIDERANT les observations formulées par Madame la Préfète de Seine et Marne dans le cadre du contrôle de légalité en date du 5 mars 2019 ;
CONSIDERANT que les remarques ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU approuvé Elles peuvent donc être intégrées dans le dossier approuvé sans que cela ne modifie la portée juridique du document ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de transmettre aux services de l'Etat un dossier complet prenant en compte les modifications apportées au PLU approuvé afin de prendre en compte certaines des remarques du contrôle de légalité. La lettre d'observation du Préfet ainsi qu'une réponse expliquant les modifications apportées ou non figurent en annexe de la présente délibération.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

DIT que le PLU rectifié est tenu à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

REMARQUES SUR DELIBERATION :

L'Etat n'est pas d'accord avec les règles. Il n'y a pas raison de contester ces règles, puisque le nombre moyen de véhicule est de 2.3 par logement.

ARRET PROJET Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles, L.101-2, L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants, ainsi que l'article L.103-2,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2012 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'un débat a eu lieu le 19 juin 2018 au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

Entendu l'exposé de Monsieur le maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
Vu la décision n° MRAe 77-013-2019 du 6 février 2019, exemptant la révision du P.L.U. de la réalisation d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme,
Vu la phase de concertation menée en mairie du 12 décembre 2012 au 4 mai 2019

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARRETE le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Grisy-Suisnes tel qu'il est annexé à la présente,

TIRE le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local d'urbanisme,
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil que Madame ANDRIEUX souhaite louer une parcelle sur la route départementale, face au Lycée Agricole (juste derrière l'abri de bus) pour un refuge pour animaux (chiens, chevaux...). Elle est actuellement sur SOIGNOLLES-EN-BRIE, dans une zone inondable. Elle est inscrite à la MSA. Le Département lui a autorisé l'accès après l'abri de bus.

Madame ANDRIEUX prendrait en charge les travaux d'eau et d'électricité.

L'ensemble du conseil demande un dossier complet de ce projet, avec l'aménagement prévue par Madame ANDRIEUX.

Monsieur le Maire précise que c'est surtout pour la cause animale.

2) Monsieur le Maire lit le tract reçu dans les boîtes aux lettres des administrés. Ce tract contient des mensonges.

Une réunion publique est prévue SAMEDI 25 MAI 2019 à 10 h.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir être présents ce jour-là.

3) Elections : les bureaux de votes sont constitués. Une note d'information pour le bon déroulement des élections vous sera envoyée par mail.

4) Vente scooter : Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil que le scooter de l'ancien ASVP a été vendu au prix de 300 €, et précite que le prochain ASVP n'aura pas de véhicule à 2 roues.

5) Madame LANGLER a posé une question à savoir, à quelle distance d'une habitation et d'un trottoir peut-on installer des ruches ?

La séance se clôture à 22 h 15.

CONSEIL MUNICIPAL 9 JUILLET 2019

Présents :

Mesdames GIRAULT, EMARRE, FERREIRA, LANGLER, MARTIN, ROLET
Messieurs CHANUSSOT, GALPIN, COCHET.

Absent(s) excuse(s) :

M. MASSIN donne pouvoir à M. CHANUSSOT
M. MOREL donne pouvoir à Mme GIRAULT
M. Philippe CARTON, Mme Catherine ORIOT
M. Michel LE NEDIC.

Absent(s) :

Messieurs MUNOZ, RAYNARD.

Madame GIRAULT a été nommée secrétaire

En début de séance, il a été procédé à la désignation d'un juré d'assises effectuée par tirage au sort à partir des listes électorales.

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 14 mai 2019 à l'unanimité.

Le Maire a ensuite annoncé le retrait du 4^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, relatif aux demandes d'autorisation d'urbanisme et de travaux portant sur le projet de restauration scolaire. En effet, par délibération en date du 11 septembre 2018, le conseil municipal a chargé le maire, par délégation, de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives aux biens municipaux. Par conséquent, il est inutile de délibérer une seconde fois sur le sujet. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

CONVENTIONS FINANCIERES POUR L'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX AERIENS DE LA RUE VILLEMAIN ET DE LA RUE DE LA LEGALITE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement

En préambule, le Maire rappelle à ses collègues que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) est propriétaire du réseau basse et haute tension sur tout le territoire syndical. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, il en assure la maîtrise d'ouvrage et

Compte rendu du 9 juillet 2019

notamment dans le cas de travaux d'enfouissement.

Toute intervention sur les réseaux d'électrification basse et haute tension doit faire l'objet d'une concertation entre la commune demandeuse et le Syndicat. Les ouvrages, une fois réceptionnés sont remis à ENEDIS en qualité de concessionnaire.

La commune est propriétaire du réseau d'éclairage public et de la tranchée aménagée recevant les ouvrages téléphoniques. Le SDESM dispose des compétences et moyens pour procéder à l'enfouissement coordonné du réseau d'éclairage public de la commune avec celui de la basse tension, par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage.

Par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage, le SDESM peut aussi procéder à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique, Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013, relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM),

Vu la convention cadre locale en date du 17 avril 2019 conclue entre ORANGE et le SDESM,

Vu les études avant-projet sommaire en date du 23 avril 2019, concernant l'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Villemain et de la rue de la Légalité,

Vu le projet de convention financière entre le SDESM et la commune, portant sur l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques et sur la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau communal d'éclairage public de la rue Villemain,

Vu le projet de convention financière entre le SDESM et la commune, portant sur l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public, communications électroniques et sur la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau communal d'éclairage public de la rue de la Légalité,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, auquel la commune de Grisy-Suisnes adhère, est compétent pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de basse et haute tension ;

CONSIDÉRANT que toute intervention sur les réseaux d'électrification basse et haute tension doit faire l'objet d'une concertation entre la commune et le Syndicat ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire du réseau d'éclairage public et de la tranchée aménagée recevant les ouvrages téléphoniques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le SDESM dispose des compétences et moyens pour procéder à l'enfouissement coordonné du réseau d'éclairage public de la commune avec celui de la basse tension, par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT que par voie de désignation de maîtrise d'ouvrage, le SDESM peut procéder à la mise en souterrain des équipements de communications électroniques dans le respect de la convention cadre locale du 17 avril 2019 conclue entre ORANGE et le SDESM ;

CONSIDÉRANT que la commune a informé le SDESM de son souhait de voir enfouir les réseaux aériens d'électrification sis Rue Villemain et Rue de la Légalité ;

CONSIDÉRANT que l'étude avant-projet sommaire réalisée par le SDESM dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens de la Rue Villemain, indique un montant de travaux estimé à 88 251 € TTC avec une participation communale de 26 476 € TTC pour la basse tension, à 73 943 € TTC avec un reste à charge de la commune de 50 285 € TTC pour l'éclairage public et à 62 999 € TTC pour les communications électroniques ;

CONSIDÉRANT que l'étude avant-projet sommaire réalisée par le SDESM dans le cadre de l'enfouissement des réseaux aériens de la Rue de la Légalité, indique un montant de travaux estimé à 47 788 € TTC avec une participation communale de 14 337 € TTC pour la basse tension, à 78 866 € TTC avec un reste à charge de la commune de 52 626 € TTC pour l'éclairage public et à 28 223 € TTC pour les communications électroniques ;

Considérant que la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens présente un caractère d'intérêt général ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le programme des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électrification sis Rue Villemain et Rue de la Légalité et leurs modalités financières mentionnées sur conventions, DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau

d'éclairage public au SDESM,

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Villemain et de la rue de la Légalité,

DIT que les chantiers sont inscrits dans le cadre du programme de l'enfouissement des réseaux de l'année 2020 et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et toutes pièces y afférentes.

BUDGET PRINCIPAL : RECUPERATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT SUITE A LA DISSOLUTION DU SIRS DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre de la dissolution du SIRS au 31 décembre 2017, les budgets annexes dédiés des communes sont clos au 31 décembre 2017 et les communes ont chacune récupéré les résultats de clôture.

Par arrêté n°2018/DRCL/BLI/04 en date du 5 février 2018, le secrétaire général de la préfecture a fixé que l'excédent de fonctionnement soit réparti entre les communes membres, à part égale, soit pour la commune de Grisy-Suisnes la somme de 4 344.95€. Aucun excédent d'investissement ne sera réparti (0 € en résultat de clôture).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'arrêté préfectoral n°2018/DRCL/BLI/04 en date du 5 février 2018 ;

CONSIDÉRANT que suite à la dissolution du SIRS, la commune doit récupérer les résultats de clôture qui lui sont dus ;

CONSIDÉRANT que la part d'excédent de fonctionnement pour la commune de Grisy-Suisnes est de 4 344.95 € ;

CONSIDÉRANT qu'aucun excédent d'investissement ne sera versé ;

CONSIDÉRANT que les excédents du SIRS doivent être intégrés au budget principal de la commune ;

Il est présenté aux membres du conseil municipal les opérations d'ouvertures de crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE RECETTES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	F	002	002	SANS	récupération excédent fonctionnement SIRS	4 344.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à l'ouverture de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2019 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL : ABSENCE DE PREVISIONS BUDGETAIRES 2019 DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2019 de la commune de GRISY-SUISNES, à l'unanimité, par délibération n°22/2019 en date du 11/04/2019.

Chaque ajout non inscrit lors de la préparation budgétaire sera pris en charge par décision modificative.

Les comptes 021 et 023 ne sont pas équilibrés en raison de l'absence d'écriture dans le compte 021 lors du montage du budget 2019.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les opérations d'ajustements des crédits budgétaires comme suit :

COMPTES DE RECETTES à ouvrir						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
R	I	021	021	Sans	Virement de la section d'exploitation	203 342.89 €
COMPTES DE DEPENSES à ouvrir pour équilibrer budget						
Sens	Section	Chapitre	Compte	Opération	Objet	Montant
D	I	23	2313	Sans	BATIT-blot-construction	203 342.89 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°22/2019 en date du 11/04/2019, portant sur le vote du budget primitif 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits comme ci-dessus sur le budget principal 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

REGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATION

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibérations du 11 avril 2019 et du 14 mai 2019, le conseil municipal a créé deux nouveaux emplois à temps complet (Ingénieur Territorial et Agent de Police Municipale) et un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (strate démographique de 2.000 à 10.0000 habitants).

Il convient de délibérer sur le régime indemnitaire à appliquer pour ces cadres d'emplois et pour cet emploi fonctionnel.

Il est précisé que la date de passage au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat et donc du cadre d'emplois homologue des ingénieurs territoriaux, a été différée au 1er janvier 2020.

Les agents de police municipale, qui ne disposent pas de corps équivalents dans la FPE, ne sont pas concernés par le RIFSEEP.

Les fonctionnaires détachés sur un emploi fonctionnel issus de cadres d'emplois n'entrant pas dans le champ d'application du RIFSEEP ne peuvent pas bénéficier de ce régime indemnitaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88

de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service,

Vu le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié relatif à la prime de service et de rendement,

Vu le décret n°88-631 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'attribution d'une prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales,

Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 modifié relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu les délibérations du Conseil Municipal 25/2019 du 11 avril 2019, 26/2019 et 27/2019 du 14 mai 2019, créant respectivement l'emploi à temps complet d'Ingénieur Territorial, l'emploi à temps complet d'Agent de Police Municipale et l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (strate démographique de 2.000 à 10.000 habitants),

Vu le projet de modification annexé, complétant le régime indemnitaire,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 11 juin 2019,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les crédits prévus et inscrits au budget,

CONSIDÉRANT que la création des emplois

d'Ingénieur Territorial, d'Agent de Police Municipale et de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, entraîne une modification du régime indemnitaire qu'il convient de compléter,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

CONSIDÉRANT que le projet de modification complétant le régime indemnitaire a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 11 juin 2019,

CONSIDÉRANT le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le projet de modification du régime indemnitaire ;

DECIDE de compléter le régime indemnitaire des dispositions figurant au projet ci-annexé ;

AUTORISE le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du régime indemnitaire versé aux agents concernés dans le respect des dispositions approuvées ;

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,

DIT que les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication ou affichage.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC D'INTERET PUBLIC D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE « ID77 » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 4 décembre 2018, le conseil municipal a décidé l'adhésion par la commune au groupement de commande d'intérêt public d'ingénierie départementale ID77.

Afin de finaliser cette adhésion, il convient de

Compte rendu du 9 juillet 2019

désigner un élu municipal pour représenter la commune lors des réunions d'assemblée générale d'ID77.

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) » ;

Vu la délibération 57/2018 du conseil municipal du 4 décembre 2018, portant adhésion par notre commune au groupement de commande d'intérêt public ID77 ;

Considérant qu'afin de finaliser l'adhésion de la commune au groupement de commande d'intérêt public d'ingénierie départementale ID77, il convient de désigner un représentant de la commune pour participer aux réunions d'Assemblée générale d'ID77,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DESIGNE le Directeur Général des Services comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « ID 77 ».

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE PROJET DE CLASSE TRANSPLANTEE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de classe découverte présenté par l'équipe enseignante de l'Ecole Champ Fleuri, portant sur un voyage scolaire en Vendée, à Talmont Saint Hilaire,

Vu le plan de financement du projet de classe transplantée,

Vu la demande de subvention exceptionnelle sollicitée à la commune par l'équipe enseignante pour financer ce voyage lors de la réunion Budget du 26 mars 2019,

CONSIDÉRANT l'intérêt pédagogique du projet de classe transplantée pour les élèves, CONSIDÉRANT que tous les élèves peuvent profiter de ce voyage,

CONSIDÉRANT que l'organisation de ce projet représente un coût de 26 267 € pour 70 élèves, soit un montant de 375,24 € par élève,

CONSIDÉRANT que la part transport du voyage est évaluée à 3 000 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3 000.00 €) à la coopérative scolaire pour le transport de ce voyage.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC LA SAFER

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.143-2, L143-7-1, L143-7-2,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 02 mars 2010, modifié, et le projet de révision arrêté le 14 mai 2019,

Vu le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (S.D.R.I.F.) approuvé le 27 décembre 2013, notamment ses prescriptions relatives à la préservation des espaces naturels et agricoles,

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 septembre 2010 autorisant la signature d'une convention de surveillance et d'intervention foncière entre la Commune et la SAFER Ile-de-France,

Vu la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 complémentaire à la loi n°88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole et à son environnement économique et social, qui permet à la SAFER d'apporter son concours technique aux collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), qui renforce les possibilités d'intervention de la SAFER en préemption en modifiant, notamment, l'assiette des biens préemptables,

Vu le décret du 20 février 2014 qui autorise la SAFER à exercer son droit de préemption en Région Ile de France dans les zones agricoles et naturelles des plans locaux d'urbanisme, sans superficie minimale,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance et l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron », permettant à la SAFER d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial,

Vu le projet de convention de surveillance et d'intervention foncière proposé,

CONSIDÉRANT qu'à la suite des modifications législatives intervenues depuis la signature de la convention actuelle, il est nécessaire de signer une nouvelle convention,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de poursuivre le partenariat avec la SAFER Ile de France afin de préserver l'agriculture, de protéger les paysages et l'environnement, de lutter contre la spéculation foncière, sur les zones A et N du Plan local d'urbanisme,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Ile de France,

DIT que la convention est annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Ile-de-France.

QUESTIONS DIVERSES

1) Monsieur le Maire informe ses collègues :

- Affaire qui oppose la société ENEDIS avec une personne qui occupe illégalement un terrain situé en espace naturel. La personne a été condamnée au versement d'une astreinte journalière.

- Projet SUEZ à SOIGNOLLES, en raison de la fermeture envisagée d'ici 2026 de la décharge de produits industriels de VILLEPARISIS. Les maires des communes impactées par le projet s'y opposent. Une motion est en préparation (CCBRC).

- La CCRBC a approuvé à l'unanimité le projet de construction d'un nouveau collège à COUBERT. Le collège sera construit par le département. 1^{ère} pierre vers 2020/2021. Cette réalisation bénéficiera d'une aide publique de 2 400 000 €. Le projet se situera à l'entrée de COUBERT, face au domaine de la Grange Le Roy.

- Fonds d'Aide aux Communes (FAC), le conseil départemental de Seine et Marne a décidé la création d'un nouveau fonds d'aide aux communes de plus de 2000 habitants. Une demande de subvention a aussitôt été sollicitée pour la construction du restaurant scolaire.

- La CCRBC annonce une augmentation du prix de l'eau dans les prochaines années en raison principalement de l'impact des travaux d'investissement rendus nécessaires (renouvellement, modernisation des équipements et installations).

- L'inspection de l'Education Nationale envisage la fermeture d'une classe à l'école élémentaire et l'ouverture d'une classe à l'école maternelle. L'inspecteur prendra sa décision à la rentrée prochaine. Le cas échéant, la classe maternelle sera aménagée à l'école élémentaire.

2) Monsieur COCHET annonce qu'un projet d'usine de méthanisation est envisagé à TREMBLES-SEAUX. Il exprime aussi les difficultés du SIETOM à assurer les séances du conseil syndical faute de quorum.

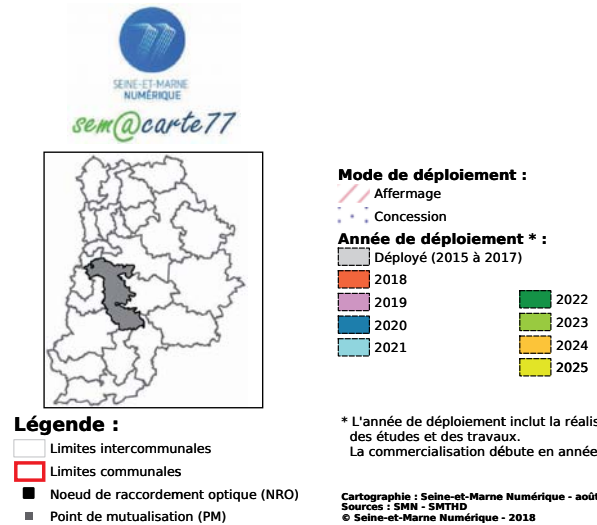
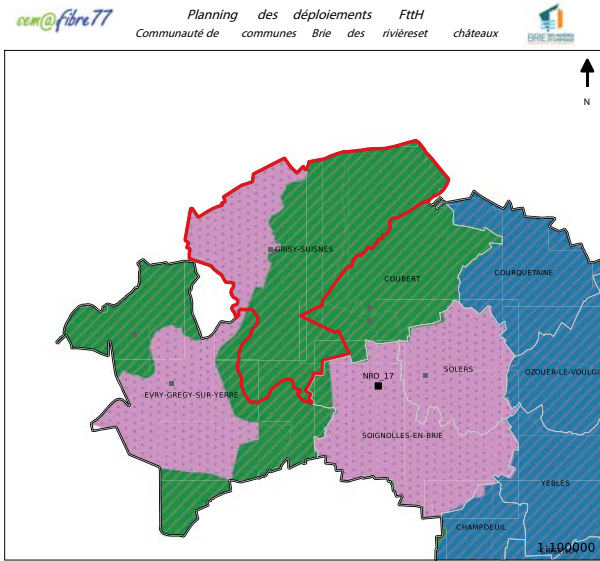
3) Madame FERREIRA souhaite savoir si le bus de transport scolaire venant d'OZOIR peut s'arrêter rue Valoise. Elle suggère que sur les deux bus du soir, un assure un arrêt rue Valoise (le bus de 16 h 30).

4) Madame MARTIN dénonce l'augmentation élevée du prix des transports en commun. Le département de Seine et Marne n'apporte aucune aide aux familles contrairement à d'autres départements de la région parisienne (le Val de Marne en particulier).

5) Madame MARTIN s'interroge sur le lycée d'affectation des collégiens de la commune à OZOIR LA FERRIERE : Lycée d'enseignement général de BRIE COMTE ROBERT ou celui de ROISSY EN BRIE ? La question sera posée à l'Inspection de l'Education Nationale.

La séance se clôture à 20 h 30.

PLAN DE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE



Comme vous pouvez le constater notre commune est divisée en deux parties :

La **partie Ouest** qui pourra bénéficier de la fibre optique dès fin 2019 et la partie Est qui devra patienter jusqu'en 2022. Pour les habitants de la **partie Est**, une solution a été mise en place en attendant l'arrivée de la fibre : le THD Radio.

Le THD radio est un réseau déployé en Seine et Marne qui offre une solution d'accès à internet à Très Haut Débit aux administrés des communes ne disposant ni d'une offre FttH (Fibre optique) ni d'un bon accès ADSL. Le THD radio permet un débit en téléchargement de 30 Mbit/s sans limitation de volume de données.

Dans l'affiche ci-contre, vous trouverez les modalités de cette nouvelle solution ainsi qu'un numéro d'information sur l'éligibilité et les fournisseurs d'accès à internet « THD Radio » qui délivrent les offres aux abonnés.

SEM@FOR 77 Un nouvel accès à Internet sans-fil Très Haut Débit

THD RADIO EN SEINE-ET-MARNE

Station de base Réseau SEM@FOR77 ↔ THD Radio ↔ Antenne Radio

Services : Internet, Voix et téléphonie sur IP, VOD (vidéo à la demande)

Éligibilité - INFO FAI** : Contactez le 0 969 390 777

* Sans limitation de volume de données 4 30 Mbit/s + 5 Mbit/s

** FAI : Fournisseur d'Accès à Internet

Financé par : COVAGE, SEINE-MARNE LE DÉPARTEMENT, Plan France Très Haut Débit, Ile de France, GROUPE Orange

Nobell PLOMBERIE
David Lebon

06 73 54 59 26

"Ma priorité, vous dépanner"
Artisan plombier

3, rue de la Légalité - 77166 Grisy-Suisnes



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Anne-Marie Amaral
Agent chargée
de l'urbanisme



DECLARATIONS PREALABLES

N° de Dossier	Demandeurs	Adresse des Travaux	Nature des travaux	Accordé le :
DP1-77217-19-00001	M. DELCAMBRE Alexandre 5, rue Robert Miton 77166 Grisy-Suisnes	5, rue Robert Miton	Clôture	06/03/19
DP1-77217-19-00002	Madame LINOSSIER Monique 17, RUE PAUL DOUMER 77166 GRISY-SUISNES	17, rue Paul doumer	Abri de Jardin	29/01/19
DP1-77217-19-00003	M. DEWACHTER Jensen 33 Rue Valoise 77166 GRISY SUISNES	7, rue Valoise	Aménagement des combles	30/01/19
DP1-77217-19-00004	M. CASSOTTI Renaud 1, rue de l'Yerres 77166 Grisy-Suisnes	1, rue de l'Yerres	Clôture	30/01/19
DP1-77217-19-00005	M. GAND JACQUES 12 RES DES BUTTES 77166 GRISY-SUISNES	12, résidence des Buttes	Clôture	30/01/19
DP1-77217-19-00006	M. HIMED LOGAN 1, allée des Marronniers 77166 Grisy-Suisnes	1, allée des Marronniers	Clôture	06/03/19
DP1-77217-19-00007	Madame BRUNET MURIELLE 24, RUE MADAME HEGOT 77166 GRISY-SUISNES	24, rue Mme Hégot	Pose fenêtres de toit et aménagement des combles	06/03/19
DP1-77217-19-00008	M. LEVASSEUR STEPHANE 6, RUE ULRICH BRUNNER 77166 GRISY-SUISNES	6, rue Ulrich Brunner	Extension garage	26/03/19
DP1-77217-19-00009	M. MARION PATRICK 1, PL DES ERABLES 77166 GRISY-SUISNES	1, place des Erables	Ravalement	12/03/19
DP1-77217-19-00010	SCI MORGAN 10B, RUE DE CHAMPAGNE 94450 LIMEIL BREVANNES	Route Départementale 319	Clôture	26/03/19
DP1-77217-19-00011	Madame MEGE Marianne 18, rue des Bois 77166 Grisy-Suisnes	18, rue des Bois	Clôture	26/03/19
DP1-77217-19-00012	M. KARAULA BRUNO 11, RUE OMER JOUAS 77166 GRISY-SUISNES	11, rue Omer Jouas	Création d'un appenti	26/03/19
DP1-77217-19-00013	Madame HAMEL EVE 19, RUE DE LA LIBERATION 77166 GRISY-SUISNES	19, rue de la Libération	Clôture	26/03/19
DP1-77217-19-00014	M. AUTIER JEAN-PHILIPPE 3, CLOS DES ROSES 77166 GRISY-SUISNES	3, clos des Roses	Clôture	12/04/19
DP1-77217-19-00015	M. ARTOIS Franck 8, PL DES ERABLES 77166 GRISY-SUISNES	8, Place des Erables	Clôture	18/04/19
DP1-77217-19-00016	Madame MORELLI STEPHANIE 28, RUE DE LA COUDRAS 77166 GRISY-SUISNES	28, rue de la Coudras	Clôture	16/05/19
DP1-77217-19-00017	M. FRIQUET François 4, chemin de l'Ormeau 77166 Grisy-Suisnes	4, Chemin de l'Ormeau	Piscine	16/05/19
DP1-77217-19-00018	M. ZIMMER Maxime 4, rue Robert Miton 77166 Grisy-Suisnes	4, rue Robert Miton	Clôture	27/06/19
DP1-77217-19-00019	M. PASQUIER Olivier 6, rue Aimé Vibert 77166 Grisy-Suisnes	6, rue Aimé Vibert	Modification de l'aspect extérieur	25/06/19
DP1-77217-19-00020	M. BUSSELIN Patrick 3, rue de Verdun 77166 GRISY SUISNES	3, rue de Verdun	pose d'un portillon	23/05/19
DP1-77217-19-00021	M. MASSIN Philippe 33, bis rue Maréchal Gallieni 77166 Grisy-Suisnes	33, bis rue Maréchal Gallieni	Pose d'un carport	31/07/19
DP1-77217-19-00022	Madame HATTU Claude 25, avenue du Maréchal Joffre 77166 GRISY SUISNES	25, avenue du Marchal Joffre	Véranda	09/07/19
DP1-77217-19-00024	Madame MAINTENANT Charline 50, rue du Maréchal Gallieni 77166 Grisy-Suisnes	50, rue du Maréchal Gallieni	Clôture	25/07/19
DP1-77217-19-00025	M. DECAUDIN Thomas 13, rue Madame Hégot 77166 Grisy-Suisnes	13, rue Madame Hégot	Abri de Jardin	30/07/19
DP1-77217-19-00026	M. ILLY ERIC 3, RUE DU CLOS BACCARA 77166 GRISY-SUISNES	3, rue du Clos Baccara	Régularisation piscine	31/07/19
DP1-77217-19-00027	Madame RENAUD Emilie 12, rue des Vignes 77166 Grisy-Suisnes	12, rue des Vignes	Travaux sur construction existante	03/09/19
DP1-77217-19-00029	M. CARTON Philippe 18 Rue Valoise 77166 Grisy-Suisnes	18, rue Valoise	Abri de Jardin	03/09/19
DP1-77217-19-00030	M. GRIZON Stéphane 23 Rue Sadi Carnot 77166 GRISY-SUISNES	23, rue Sadi Carnot	Modification de l'aspect extérieur	03/09/19



PERMIS DE CONSTRUIRE

@ A noter
dans vos répertoires :

Une adresse mail unique
pour le service urbanisme :
urbanisme@grisy-susines.fr

N° de Dossier	Demandeurs	Adresse des Travaux	Nature des travaux	Accordé le :
PC1-77217-19-00011	M. GLEIZE Thierry 890 A, route des Ecoles 84560 MENERBES	14, rue de Verdun	Travaux sur construction existante	14/05/19
PC1-77217-19-00012	Madame HAKME RAFIC 32, rue Marcel Pagnol 77173 Chevry-Cossigny	3, ter rue Ulrich Brunner	Construction maison individuelle	17/05/19
PC1-77217-19-00013	M. OLIVEIRA DA SILVA Rui Alexandre 21, rue Danièle Casanova 94490 Ormesson S/ Marne	Clos Paul Baudrier	Construction maison individuelle	06/06/19
PC1-77217-19-00018	SCI GIQUE RUE DE MELUN 77166 GRISY SUISNES	rue de Melun	Travaux sur construction existante	04/09/19
PC1-77217-19-00033	Mme DARRAS, M. MARTIN 6, rue de Bougainville 77166 Grisy-Suisnes	5, rue Jean Nicot	Travaux sur construction existante	30/07/19

Votre agence Bel Immo devient ERA Bel'Immo
Votre partenaire immobilier à Grisy-Suisnes et ses environs



ERA BEL'IMMO
190, rue du Général Leclerc
77170 BRIE-COMTE-ROBERT
01 64 05 40 00
06 78 09 47 72
belimmo@erafrance.com
www.erabelimmo.com

Valérie MUNOZ
DIRECTRICE



ACHATS - VENTES - LOCATIONS



Jean-Marc Chanussot
Le Maire



Marie-France Blanpain
Agent chargée
du périscolaire



Elisa Mongeau
Agent chargée
du scolaire

LES ENSEIGNANTES, LE MAIRE ET LA PMI ACCUEILLENENT LES PARENTS A L'ECOLE MATERNELLE

Le samedi 15 juin, les parents des futures petites sections ont été reçus à l'école par la directrice et une enseignante.

Cette réunion suivie d'une visite des locaux a permis de présenter l'école et de répondre à certaines interrogations des parents concernant la rentrée.



La commune a remis à chaque enfant présent un livre « T'CHOUPI rentre à l'école ».

La PMI s'est également associée à cette réunion, Madame Cadiou a expliqué ses missions, tout en rassurant les parents notamment pour les problèmes de propreté.

Elle a également rappelé que la PMI de Tournan était à l'écoute des parents, et qu'elle était joignable au **01 64 25 07 20**.



La kermesse de l'école élémentaire a eu lieu le Samedi 22 Juin 2019



A l'occasion de la kermesse, et afin de marquer une étape importante dans la scolarité de nos jeunes élèves qui arrivent au Collège, la commune leur a offert une calculatrice et une clé USB.

Les classes CM1-CM2 de Mme DUPONT et CM2 de M. RENAUD nous ont fait le plaisir de réciter les fables de la FONTAINE.

Les jeunes élèves entrant en CP sont repartis avec leur dictionnaire.





René Morel
Adjoint
chargé des bâtiments



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène

Peinture et sols école élémentaire refaits à neuf



Défibrillateur
Automatique
Externe (DAE)

écoles maternelle
et élémentaire



Nouveau filet de hand

Construction d'un restaurant scolaire et ses abords au n°3, rue des Bois



La réalisation du projet approche :

Le permis de construire sera délivré dans les prochains jours.

La construction du restaurant scolaire nécessite la passation de marchés de travaux. A cet effet, pour assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics, une consultation d'entreprises a été engagée le 6 septembre 2019 pour une durée de 4 semaines.



A l'issue de cette consultation, 15 lots seront attribués :

- Lot n° 1 - FONDATIONS/GROS-ŒUVRE
- Lot n° 2 - CHARPENTE BOIS
- Lot n° 3 - ETANCHEITE
- Lot n° 4 - REVETEMENTS DE FACADES
- Lot n° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot n° 6 - SERRURERIE/METALLERIE
- Lot n° 7 - CLOISONS/PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot n° 8 - MENUISERIES INTERIEURES
- Lot n° 9 - REVETEMENTS DE SOLS DURS - FAIENCE
- Lot n° 10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
- Lot n° 11 - PEINTURE
- Lot n° 12 - ELECTRICITE
- Lot n° 13 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot n° 14 - EQUIPEMENTS DE CUISINE
- Lot n° 15 - V.R.D. ESPACES VERTS

Toutes les entreprises retenues se seront engagées à respecter le cahier des charges et plus particulièrement la Charte Chantier à faibles nuisances.

Les ordres de services seront notifiés aux entreprises retenues vers le 12 novembre 2019.

Après une période de préparation d'environ 1 mois nécessaire à l'organisation de l'intervention des corps d'état avec le maître d'œuvre, le chantier proprement dit débutera pour une durée d'environ 10 mois (sous réserve des intempéries).

Une réunion de concertation s'est tenue en mairie, le 23 septembre 2019, avec les enseignants et le personnel de la mairie. Ce moment d'échanges a permis de prendre en considération des attentes spécifiques à la sécurité des écoliers.

Pour les besoins de l'opération, les places de stationnement situées devant l'école élémentaire seront neutralisées. Une clôture délimitera l'espace du chantier.

Afin de veiller à la sécurité des écoliers, une liaison d'accès sera provisoirement aménagée le long de la façade du gymnase, entre l'allée perpendiculaire à la rue des Bois et l'école élémentaire. Un portail fermera l'accès.

La réception administrative des travaux est envisagée pour le dernier trimestre 2020.



Philippe Carton
Adjoint chargé
de la voirie



J. P. Cadet
Référent Technique
et Hygiène



Chicane rue du Maréchal Joffre



Travaux rue de Bougainville :
Reprise du réseau d'eau pluviale, réfections des
chaussées et trottoirs.

La rue de Bougainville passe en voie sans issue à
partir de mi-septembre.

Voirie avenue des Fresnes



Rond-point rue Madame Hégot





Martine EMARRE
Elue
chargée des associations

Elisa Mongeau
Agent chargée
des associations

Dimanche 8 septembre 2019 le forum des associations s'est tenu comme chaque année, dans le gymnase de 9 h 30 à 13 h.

Un public nombreux est venu prendre contact ou s'inscrire auprès des associations de notre commune.

Certaines associations ont même fait des démonstrations qui ont intéressé petits et grands.

Une bonne humeur et des sourires sur les visages, des échanges cordiaux, des embrassades nous montraient le dynamisme et la qualité de notre maillage associatif.

L'année s'annonce excellente pour toutes les associations !





Au mois de juin à Grisy-Suisnes ont eu lieu les Iron18 games 2^{ème} édition,

compétitions nationales de kettlebell sport, les meilleurs athlètes professionnels et amateurs de France étaient présents, ainsi que l'équipe nationale de Belgique qui a fait le déplacement. Mickael Alves Rodrigues (champion du monde 2016 et Europe 2017) membre de l'équipe de France, fondateur du club Iron18 était satisfait de cette 1^{ère} édition à Grisy-Suisnes, 30 athlètes étaient présents avec plus de 50 épreuves. Il a d'ailleurs lui-même été opposé au vice-champion d'Europe en titre le belge Nicolas Genotte qu'il a battu lors d'une grosse épreuve jerk 40 kg 10 min non-stop !



La team Iron18 est considérée comme le meilleur Club national pour la 2^{ème} année consécutive.

La saison 2019-2020 s'annonce riche en compétitions, le 24 novembre prochain aura lieu le championnat du monde en Pologne, Mickaël Alves Rodrigues est qualifié en pro et Sauveur Demaya en amateur.

Le reste de l'équipe, 8 au total, se prépare pour les championnats de France 2020 qui auront lieu à Rouen au mois de février.

VOTRE NOUVEAU SERVICE DE TAXI
À GRISY-SUISNES

TAXI JET

Mobile : 07 87 74 07 66
taxijet77@gmail.com
www.taxijet77.com

*Toutes distances. Gares - Aéroports - Hôpitaux
(Conventionné CPAM) - Livraison de plis et colis.*

**« LE BIEN ÊTRE POSTURAL »
LE STRETCHING POSTURAL®
A GRISY-SUISNES**

Les séances de "Stretching Postural®" ont repris depuis septembre, mais il n'est pas trop tard pour essayer et vous inscrire !

- lundi soir à 18 h 30 - salle Madame Hégot
- Vendredi matin à 10 h - salle polyvalente

*Vous pouvez me contacter
au 06.86.80.31.67
ou par mail : bien-etrepostural@laposte.net*

Pour ceux qui n'ont pas pu venir au Forum des Associations,
le Tennis Club de Grisy-Suisnes
vous propose les formules suivantes :

Les cours sont encadrés par des enseignants
diplômés d'Etat.

• **LE TENNIS DES 5/7 ANS (MINI TENNIS) : 1 h**

Cette formule comprend l'adhésion "Jeu libre" +
les cours + la licence FFT. Programme pédagogique
"Galaxie Tennis".

Son objectif est de faire découvrir le tennis de
façon ludique et éducative grâce à divers ateliers
tennis.

Le mini tennis est encadré par un enseignant
diplômé d'Etat qui dispense un enseignement
correspondant aux capacités motrices des enfants
et ce grâce à un matériel évolutif.



• **L'ÉCOLE DE TENNIS DE 8 A 16 ANS : 1 h**

Cette formule comprend l'adhésion "Jeu libre" + les cours + la
licence FFT. Programme pédagogique "Galaxie Tennis".

Votre enfant peut commencer une initiation, qu'il soit passé
par l'étape mini-tennis ou non.

Il joue avec des balles souples ou intermédiaires ; ses bases
techniques et tactiques sont suffisantes pour qu'il puisse
commencer à faire des matchs, dans des conditions adaptées à
son niveau.

• **LES COURS COLLECTIFS ADULTES : 1 h**

Cette formule comprend l'adhésion "Jeu libre" + les cours + la
licence FFT + compétition.

Les cours sont assurés le mardi - mercredi - jeudi et samedi.

• **JEU LIBRE :**

Vous voulez jouer sans prendre de cours ?

**Cette formule vous donne accès aux réservations des terrains
par internet SANS licence, c'est possible.**

Les réservations se font directement par internet **via l'application
TEN UP** téléchargeable sur tous les smartphones.

Païement par CB possible - accès simplifié sur les terrains.

Nous disposons de 2 courts extérieurs et le gymnase chauffé.

Nous proposons également :

- Des stages collectifs organisés durant les vacances scolaires
- Des séances individuelles
- Des animations organisées par le club (galette des rois,
sorties : Roland Garros, Padel, tournois internes, barbecue,...)

Places limitées alors rejoignez-nous vite !

Courriel : 37770205@fft.fr



TC GRISY

GRISY MATERIAUX
TOUT POUR LA CONSTRUCTION

Pour nous trouver, c'est tout simple !
Nous sommes juste en face
du Musée de la Rose

- GRISY MATERIAUX -
rue de la Gare
77166 Grisy-Suisnes

Tél.: 01 64 88 93 38 - 09 66 84 93 38
Portable : 06 33 49 67 31

Mail : grisymateriaux@orange.fr

Site internet :
www.grisy-materiaux.fr

**Vente aux professionnels
et particuliers**

**FOURNITURE DE MATERIAUX
POUR LE GROS OEUVRE**

- Acier, parpaing, ciment,
couverture,
bois, isolation, BA 13,
- Sables, graviers, mélanges
En vrac ou en big-bag,
- Outillage et quincaillerie,

**Livraison dans la journée
sur chantier ou à domicile**

Ouvert du Lundi au Vendredi :
7h -12h / 13h30-17h30
Samedi : 7h30-16h00 sans interruption

Hatha Yoga à Grisy-Suisnes et Soignolles-en-Brie :



L'hatha yoga fait partie des formes les plus connues de Yoga.

C'est un Yoga très complet, qui place toute son importance dans la respiration et son application dans les postures avec comme but d'aider à suspendre les tourbillons des pensées. Le Yoga est en effet un état d'esprit, une philosophie à appliquer dans la vie quotidienne où l'apaisement du mental est un objectif essentiel. Les devoirs de la vie quotidienne, familiale et professionnelle s'estompent et l'instant présent prend son importance. La pratique de la relaxation et de la méditation est ensuite plus facile d'accès car le corps et le mental sont réunis.

Les différentes techniques, posturales et respiratoires de Yoga aident à accumuler les outils pour mieux vivre les conditions de vie parfois compliquées, pour mieux devenir acteur de son corps et de son esprit, capable de diminuer le stress pour des périodes de plus en plus longues. Grâce à ces techniques de respiration combinées avec des enchaînements de postures, vous pouvez tonifier et stimuler votre corps et à la fois trouver la détente intérieure. La pratique du Yoga par sa répétition pourra avoir une implication sur la qualité de la vie.

Pour trouver une certaine sérénité dans le monde trépidant d'aujourd'hui, Jane Auld, professeur de Yoga, vous propose ses cours.

Contact : Jane Auld : Tél : 01 64 05 97 36 ou à auldpeirol@wanadoo.fr

Comment Pratiquer :

Le secret est la régularité. Il vaut mieux pratiquer souvent mais peu, que longtemps mais irrégulièrement.

Pour faire cela l'association « pas de tortue pas de lièvre » vous propose des cours de Yoga :

A Soignolles-en-Brie, 77111

Le Mardi : de 19 h à 20 h 30

A Grisy-Suisnes, 77166

Le Mardi : de 10 h à 11 h 30

Le Vendredi : de 19 h à 20 h 30



Pour ses 25 ans, l'École de Danse Grisy a fait peau neuve ! Nouvelles professeurs ! Nouveau bureau ! Toujours la même passion : la danse !

L'école de danse de Grisy c'est 25 ans d'association, 11 cours de danse, 3 jours de cours, 2 profs, plus de 80 adhérents l'année passée de 4 à 50 ans et un gala par an rempli d'émotions.

Mais c'est aussi des parents, des enfants, des ados, des adultes prêts à partager une passion commune de la danse. Garçons comme filles, venez découvrir cette association pleine de vie dans votre village, et rejoignez-nous sur les réseaux sociaux.



@ecolededansegrisy



@ecolededansegrisy



ecolededansegrisy@gmail.com



Victoire des Adultes 2 aux rencontres chorégraphiques de l'association Evie'Danse de la Varenne-Jarcy



L'école de Danse de Grisy-Suisnes disposait depuis plusieurs années d'une Section Fitness.

Cette Section Fitness change d'association et rejoint à la rentrée GRISY GYM.

Les cours ne changent pas :

Le lundi de 20 h 15 à 21 h 30 avec Audrey à la salle polyvalente et/ ou le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 avec Julien au dojo

Venez danser et transpirer avec nous sur des rythmes endiablés ! N'hésitez pas à venir faire un cours d'essai dans une ambiance conviviale à tout moment de l'année.

Contact : Patricia 06.21.89.05.81

Association Midoriryu

Lieu : Dojo Grisy-Suisnes
(entrée à côté du cours de tennis)
3, rue des Bois - 77166 Grisy-Suisnes

Contact : 06 46 25 15 45
Email : Yoshinkan.midoriryu@gmail.com



合気道
AI KI DO

Cours d'aikido et Ashtanga Yoga

Samedi 10 h à 11 h : Aikido/Yoga pour familles
Dimanche 10 h 30 à 12 h : Aikido pour adultes
Dimanche 12 h à 13 h : Yoga et méditation

JE BOUGE

TU BOUGES

NOUS BOUGEONS

Avec GRISY GYM... !!!!

C'est la rentrée ...
Les bonnes résolutions...
Vous voulez améliorer votre forme et votre santé...

Venez nous rejoindre Grisy Gym vous propose des activités efficaces et ludiques, renforcement musculaire, abdos, abdos fessiers ...

Toujours dans la bonne humeur avec Eric notre Coach !

Nous vous donnons rendez-vous les lundis et jeudis de 19 h à 20 h au dojo, nous vous proposons deux essais.

Reprise des cours le jeudi 12 septembre à 19 h au dojo.

Pour tous renseignements contactez-nous :
Martine 06.73.15.10.40 ou Claudie
06.78.32.16.75.

Sportivement,
Le Bureau Grisy Gym



CLUB TROISIEME AGE



ACTIVITES VARIEES

JEUX DE CARTES ET SOCIETE
TOUS LES MERCREDIS DE 14 h A 18 h
SALLE F. COURBOIN (derrière la Mairie)

SORTIES SPECTACLES
VOYAGES

COTISATION ANNUELLE 20 €

CONTACT BERNARD : 06 27 19 42 15



Vos associations :

CAT & CO : 06 52 94 23 83

CHAPERLIPOPETTE : 09 63 50 47 55 - Sabine : 06 09 95 39 62

ECHAPÉE BELLE : 07 83 69 68 25 / 06 89 37 54 33

LES MATOUS BRIARDS : 06 95 72 53 65

ASSOCIATION PHŒNIX : Cathy 06 20 41 06 28

REGROUPEMENT DES CHATS PERDUS : 06 52 10 13 38 / 06 80 87 25 24

ASSOCIATION SHANA : Adoption : 06 62 26 72 71

SAUVEZ LES TI'CHATS 77 : 06 59 97 70 09

PET ALERTE 77 en cas de perte de votre animal ou d'animaux trouvés.

Nous sommes régulièrement à la recherche de familles d'accueil.

Si vous souhaitez nous aider et avoir plus d'informations, contactez-nous du lundi au samedi : de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h au : 06.52.10.13.38 ou 06.52.96.60.07 - par mail : rcp91330@gmail.com

POUR TOUTES ADOPTIONS :

De 9 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h - Du lundi au samedi
Tél. : 09 53 63 82 79 ou 06 52 10 13 38 Élisabeth : 06 52 96 60 07
site internet : www.refuge-chats-perdus.fr

Pour tout sauvetage ou aide à la stérilisation sur Grisy-Suisnes
Contactez Carine : 06 47 05 61 72

CONSEILS POUR RETROUVER SON CHAT PERDU

Un chat reste le plus souvent dans un périmètre de deux kilomètres autour du lieu de la perte, mais il peut ne pas répondre à vos appels, apeuré, désorienté, voire blessé ou malade... Vous pouvez passer plusieurs fois à côté de lui sans qu'il ne se manifeste. Il aura tendance à se cacher. Voici quelques conseils pour vous aider à retrouver votre chat en cas de perte :

- Agissez rapidement, pour que votre chat ne s'éloigne pas au fur et à mesure des jours.
- Faites le tour de votre village / quartier, demandez à vos voisins, commerçants s'ils ne l'ont pas aperçu. Demandez-leur de vérifier leurs dépendances, garages, caves, abris de jardin, cabanons,... où votre chat aurait pu se faire enfermer.
- S'il y a des points de nourrissage de chats libres à proximité, jetez un coup d'oeil et discutez avec le ou les nourrisseurs.
- Si votre chat est identifié (obligatoire depuis 2012), contactez le fichier félin I-cad : 0 810 778 778 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 - www.i-cad.fr pour signaler sa perte. N'oubliez pas de leur indiquer tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Diffusez une annonce sur facebook et sur des sites internet :

<https://www.facebook.com/Pet.Alert.fr.77/> et via le formulaire :

<https://alerte.petective.fr/>

www.chat-perdu.org

<https://filalapat.fr/perdu-animal-ajout?animal=chat>

<http://www.trouvezmoi.fr/>

Contactez votre Mairie (service voirie) et la fourrière SPA, les vétérinaires les plus proches, envoyez-leur ou déposez-leur votre affiche.

Mettez des affiches A4 autour de vous, des flyers A6 dans les boîtes aux lettres, aux alentours (abri bus, école, commerces, voisins...) avec la photo de votre chat en grand, s'il est stérilisé, identifié par puce électronique ou tatouage, la date et le lieu de sa disparition, le numéro de téléphone où vous contacter. Vous pouvez préciser que l'identification est vérifiée gratuitement par les vétérinaires.

Donnez un flyer à votre facteur, aux éboueurs...

Placez sa nourriture préférée à la fenêtre de votre domicile, ou à la porte.

Placez sa litière à l'extérieur, sans l'avoir nettoyée. Un chat peut la sentir à des kilomètres !



*Vous souhaitez faire entretenir votre jardin
et bénéficier d'une réduction
ou d'un crédit d'impôt...
Nous vous proposons nos petits travaux de jardinage.*

PETITS TRAVAUX
DE JARDINAGE & D'ENTRETIEN
CHEZ LE PARTICULIER

6, rue Paul Doumer 77166 GRISY-SUISNES

Pour tous renseignements s'adresser à Valérie

Tél.: 01 60 29 26 09

Mobile : 06 74 69 95 52

Piscines - Abris - Spas - Produits - Accessoires



- Un projet Piscine,
- Un aménagement, une terrasse
- Envie d'un spa,
- Besoin de produits ?

Contactez Piscine & Paysage

01 64 88 61 42

06 07 35 38 90

Magasin

94 rue Monthety - 77340 Pontault-Combault

www.piscinepaysage.fr

Siège social - 77166 Grisy-Suisnes

LIVRAISON GRATUITE DE PRODUITS



Culture Associations culturelles

LE SALON



Venez peut-être rencontrer L'âme sœur,
en participant à un événement original
et plein de surprises...

... La rencontre autrement



**Souvenir de notre « White Garden Party »
du 20 juillet dernier, ambiance tropicale !**

Un bel événement où encore une fois, de nombreux couples se sont formés. Nous leurs souhaitons une longue et belle histoire...

Reçu au Maxi Show, magnifique salle au Châtelet-en-Brie, par notre hôte, Philippe de Saveteux, que je remercie chaleureusement pour son accueil.

Les célibataires, de plus en plus nombreux, étaient venus de toute l'île de France, passer une soirée conviviale et pleine de surprises !

Un grand merci à tous les intervenants qui ont fait de cette soirée, un vrai succès.

A l'accueil, la magnifique Tita, accompagnée de Sheraz son serpent, Philippe et Clara la cacatoès... Maryse, notre "Love coach", était là pour vous donner ses conseils en séduction...

L'initiation danse a été assurée par Arno et Seymour, Philippe nous a fait danser, une grande partie de la nuit, interrompue par l'incontournable feu d'artifice. L'excellent buffet,

préparé par notre nouveau partenaire, Jean-Marc (Tropiques gourmets) d'Ozair la Ferrière a régalié nos convives ... Toujours notre fidèle « Sponsor », le SPA, « Ô de Sermaize » de Bois le Roi. Et ceux, sans qui, mes événements seraient impossibles, mon STAFF hyper motivé, Raphael notre photographe, Françoise, Stéphane, Claude, Florence, Éric, Zabeth,

Karine et Fabien, Yolande et Thierry, Brigitte et Jorge, Emmanuel et Malika, David et Marie.

Du fond du cœur, MERCI !!!



Un super staff pour une super soirée !



Prochain rendez-vous

SWEET DATING

LES 12 & 13 OCTOBRE 2019

Renseignements et réservation au : 06 23 77 38 58



Tellement fière de mon concept grâce auquel ils ont trouvé l'Amour.



Suivez toute notre actu.
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

NOUVEAUTÉ !
Avec ou sans rendez-vous

LE SALON

Conseil en Image - Rencontre



MASCULIN - FÉMININ

Juniors et étudiants jusqu'à 20 ans -20%

Des professionnelles au service
de votre beauté et de votre bien-être

- CARTE DE FIDÉLITÉ -
 - NOS ENVELOPPES CADEAUX -
- sur tous nos services à partir de 25 euros

CONSEILS ET TARIFS COMPLETS SUR DEMANDE

Mardi - mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h
Nocturne le vendredi - Journée continue le samedi

COIFFURE - ESTHETIQUE - ONGLERIE
CONSEIL EN IMAGE - MAQUILLAGE semi-permanent
U.V.A. (Cabine de bronzage agréée Verre et Quartz)
PROGRAMME BEAUTE - SPECIAL MARIAGE



Suivez toute notre actu.
sur Facebook : Le Salon Grisy-Suisnes

Venez découvrir la différence près de chez vous !
29, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes
Tél. : 01 64 05 90 62 - Portable : 06 23 77 38 58

LES RENDEZ-VOUS DU CENTRE SAISON 2019



NOTRE DAME DES ROSES
Grisy-Suisnes
centre culturel



PÔLE MISSIONNAIRE BRIE-SÉNART

Chaque mois
une conférence, un film ou une pièce de théâtre
au Centre Culturel Notre-Dame des Roses
organisés par le Pôle Missionnaire Brie-Sénart

CONFÉRENCE



LES ANGES ET LES DÉMONS

AVEC DON PAUL DENIZOT, RECTEUR DU SANCTUAIRE ND DE MONTLIGÉON
Mais que peut-on dire sur les anges et les démons ? Existents-ils ? Qui sont-ils ? Agissent-ils sur notre vie ? Comment ?

🕒 **mercredi 9 octobre à 20h30**

FILM



LE PAPE FRANÇOIS : UN HOMME DE PAROLE

Film documentaire produit, co-écrit et réalisé par Wim Wenders qui porte sur la vie et les objectifs du pape François.

🕒 **vendredi 18 octobre à 20h30 • samedi 19 octobre à 15h**

COMÉDIE MUSICALE



A LA RECHERCHE DE NOS FILS

Une comédie musicale mise en scène par les jeunes et les animateurs des aumôneries du Pôle Missionnaire de Pontault-Combault.

🕒 **samedi 16 novembre à 15h et 20h30**

Réservation obligatoire

THÉÂTRE



CHARLES DE FOUCAULD, FRÈRE UNIVERSEL

SPECTACLE DE FRANCESCO AGNELLO COMÉDIEN : GÉRARD ROUZIER • Bon vivant, soldat valeureux, explorateur du Sahara, ermite dans le sud algérien, Charles de Foucauld fut un homme de paix et de foi.

🕒 **dimanche 8 décembre à 15h30**

CONFÉRENCE



LES PROPHÈTES DE L'ANCIEN TESTAMENT : L'ANNONCE DU MESSIE (I)

AVEC DON JOACHIM QUINTALLET • Découvrons les prophéties dans l'Ancien Testament annonçant la venue du Messie et leur réalisation.

🕒 **mercredi 11 décembre à 20h30 • jeudi 12 décembre à 15h**

FILM



L'INCROYABLE HISTOIRE DE JÉSUS

Découvrez avec les enfants la vie de Jésus-Christ en animation à travers les yeux de l'apôtre Jean pour être les témoins de ses miracles et de son incroyable enseignement.

🕒 **samedi 21 décembre à 15h • samedi 4 janvier à 15h**

Suivi par un goûter

Cours de couture

Tous les lundis de 14 h à 16 h

Grisy-Suisnes
Centre Notre Dame des Roses
(derrière l'église)

SERVICES RETOUCHES



Renseignements et inscriptions
tout au long de l'année

Contactez Laurence 06 19 85 8106

A partir du 2 août 2018,
les clientes peuvent me retrouver au :
1, rue Danton 77330 Ozoir-La-Ferrière

S-Style Beauté

Le style jusqu'au bout des ongles

Envie d'embellir vos ongles, de bichonner vos mains, de changer leur aspect au gré de ses envies ? Avec S-Style Beauté vos mains, joliment décorées sur ongles naturels ou ongles en capsule deviendront le reflet de votre personnalité.

S-Style Beauté vous propose une prestation de qualité, une écoute, des conseils dans un cadre chaleureux et calme.

S-Style Beauté c'est aussi l'embellissement de vos ongles de pieds pendant les périodes des vacances d'été, la pose de strass dentaire pour un sourire éblouissant, la permanente de cil.

www.sstylebeaute.fr



Contactez Sandrine au 06 74 38 67 47 - Email : contact@sstylebeaute.fr



Bonne nouvelle pour nos lecteurs !

La bibliothèque change d'application de prêt. Vous pourrez prochainement accéder à notre portail en ligne et consulter notre catalogue et vos prêts en cours, faire des réservations, et vous informer sur notre actualité : nouveautés, animations, dates fermeture, ...

Ateliers pour les enfants

Le mercredi après midi précédant les vacances scolaires pour les enfants à partir de 5 ans
Nombre de places limité - sur inscription
Animation et bricolage
16 octobre et 11 décembre

(3x1) raisons de compter ! d'octobre à décembre

Nous vous proposons une ballade scientifique en 3 escales : les nombres, les outils mathématiques pour les sciences et les mathématiques dans les arts.
Une animation sera proposée à l'école primaire en novembre.



Combien, quoi, quand et aussi ...

Gratuit pour les enfants de -16 ans
Cotisation annuelle : 6 euros pour les adultes
Emprunts 3 semaines : 3 livres et/ou revues, 2 CD et 1 DVD.
Permanences : Mercredi & Samedi de 15 h à 17 h
Vendredi de 18 h à 19 h
Accès gratuit à **Medialib77** : ressources numériques disponibles du domicile ou de tout lieu proposant un accès internet.
- **ebooks** : littérature et vie pratique en streaming
- **cinéma** : film et documentaires en streaming et téléchargement
- **musique** : 3 millions de titres, radios thématiques
- **apprendre** une langue étrangère : 198 langues du monde, 9 langues régionales.

Nounoulit

2 mardis par mois de 10 h à 11 h
Eveil à la lecture avec les assistantes maternelles
Entrée libre - sans inscription
3 et 17 septembre - 1^{er} et 15 octobre
5 et 19 novembre - 3 et 17 décembre

Doudou Contes

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 17 h 15 à 18 h - entrée libre
Eveil à la lecture de 0 à 3 ans
6 septembre - 4 octobre
8 novembre (avec tapis narratif)
Cache Cache dans la jungle
6 décembre (conte de Noël)

Votre bibliothèque est durable ou le sera bientôt !

Le 25 septembre 2019 est l'anniversaire de l'Agenda 2030, le plan de l'ONU pour le développement durable.
A cette occasion, nous vous inviterons pendant tout le mois à découvrir les 17 objectifs de développement durable à travers une exposition et à témoigner de vos actions en faveur de la planète.
Un cadeau vous sera remis en remerciement.



Un Mini FabLab dans votre bibliothèque !

Grâce à l'accompagnement de la Médiathèque Départementale et au soutien du Réseau de lecture publique de la Communauté de Communes, la bibliothèque va s'équiper d'un mini fablab doté d'outils numériques dans le domaine de la robotique.

Si vous avez des compétences dans ce domaine et que vous souhaitez les partager, rejoignez nous pour nous aider à animer nos futurs ateliers.



bib.grisy-suisnes@laposte.net



Bibliothèques de la CC
Brie des Rivières et Châteaux



@BIBGRISY



<http://mabib.fr/millepages>





LE PETIT THEATRE DE GRISY
Nouvelle pièce de théâtre
GRAND MERE EST AMOUREUSE
DE YVON TABUREAU
SAMEDI 14 DECEMBRE 2019
à 20 h 30
SALLE DU CENTRE CULTUREL A GRISY SUISNES



ENGLISH FOR ALL
COURS D'ANGLAIS
POUR ADULTES, ENFANTS ET ADOS
AVEC PROFESSEUR ANGLOPHONE
DIPLOMEE ET EXPERIMENTEE
POUR TOUT RENSEIGNEMENT
CONTACTEZ timmins@hotmail.fr

BEMA MULTIFONCTIONS
Besoin d'un coup de main ?
Bernard, Homme toutes mains vous propose :
Jardinage - Pelouse, déchets verts, entretien extérieur...
Mécanique - Entretien et réparation de véhicule, vidange...
Petits travaux et bricolage - Petite plomberie, serrurerie...
Réparation en tout genre - Montage et réparation de meubles
Promenade de vos animaux de compagnie
Petites pannes en tout genre - Électroménagers...
Tél. 06 87 70 55 69
bema.multifonctions@gmail.com



Au Coeur de Soi
L'équilibre et le bien être pour tous
Sandrine DELHOMME
HYPNOSE - SOPHROLOGIE
06 73 18 98 71
Consultations sur RV
Cabinet privé
9 Rue Paul Doumer
77166 GRISY SUISNES
Certificat Professionnel Inscrit au RNCP
Certifiée Maître Praticienne en Hypnose
www.centre-hypnose-brie-77.com
www.sandrinedelhomme-sophrologue77.com



**INSTALLATION
DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE**
Bayé Ludwig
**CHAUFFAGE
PLOMBERIE**
01.64.05.92.43
10, Avenue du Maréchal Joffre - 77166 GRISY-SUISNES



*Les Serres
de
Villemin*
PLANTES A MASSIFS ET GÉRANIUMS
Catherine et Pascal Oriot
Vente au détail
du lundi au samedi de 9h. à 12h. et de 14h. à 18h.
Fermé le dimanche et jours fériés
OUVERT :
MARS - AVRIL - MAI - OCTOBRE - NOVEMBRE
Chemin des Guigniers - 77166 GRISY-SUISNES
Tél. : 01 64 05 95 76

organise un

Grand concours de peinture sur le thème « la Rose »



A travers cet évènement, l'association souhaite mettre en lumière son musée qui retrace l'origine et l'historique de la culture de la rose à Grisy-Suisnes

Ce concours, gratuit, est ouvert à tous les artistes, enfants et adultes. Toutes les techniques sont autorisées : acrylique, aquarelle, gouache, huile, pastel, graphite et techniques mixtes.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.museedelarose.fr - Tél. : 07 82 72 23 57



L'exposition des œuvres aura lieu au musée de la rose, du 25 avril au 10 mai 2020

Ouverture au public :
les 25 et 26 avril / 2 et 3 mai / 9 et 10 mai 2020
de 14 h à 18 h. Participation au chapeau.

Les 25 et 26 avril & 2 et 3 mai, lors de son passage au musée, le visiteur sera invité à voter pour son œuvre préférée.

Son vote sera intégré au vote final du jury.

REMISE DES PRIX LE 10 MAI 2020 à 16 h 30.

Pour que le patrimoine de notre village ne tombe pas dans les oubliettes, l'association fait appel

À TOUTES LES BONNES VOLONTÉS

afin de maintenir le fonctionnement et le développement du musée de la rose.

Pour nous contacter :
museedelarose@gmail.com
ou au 07 82 72 23 57

Après cette période estivale, le musée est de nouveau ouvert au public tous les dimanches après-midi de 14 h à 18 h jusqu'au 27 octobre 2019.

Au musée :
le samedi 7 décembre
de 16 h à 21 h
le dimanche 8 décembre
de 11 h à 17 h

Noël au Musée

- 🎄 Présence du Père Noël (photo avec votre enfant)
- 🎄 Exposition de jeux et jouets anciens
- 🎄 Chalet gourmand
- 🎄 Vente de sapins
- 🎄 Décorations de Noël
- 🎄 Atelier "création décoration de Noël"
- 🎄 Crêpes et boissons chaudes





Gisèle Rolet
Elue en charge de
l'environnement



Céline Lopes
Agent chargée
de l'environnement

ENTRETIEN DE NOTRE PATRIMOINE ARBORE

La commune dispose d'un patrimoine arboré important pour notre strate de collectivité.

Il y a environ 500 arbres d'alignement et 100 arbres isolés. Il est important d'avoir un plan de gestion de ces alignements et d'entretenir régulièrement l'état sanitaire des arbres.

Le patrimoine arboré de la commune est composé essentiellement de tilleuls dont les plus vieux ont été plantés il y a 100 ans. Les plus anciens sont situés avenue du maréchal Joffre, place de la mairie, et allée du cimetière.

De ce fait la commune a demandé à un professionnel arboriste travaillant au CAUE, service public et d'intérêt général en conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement, un rapport sur l'état sanitaire de ces arbres. Ce rapport est consultable sur le site internet de la commune.

Le rapport met en évidence la dangerosité de certains de ces arbres et l'état sanitaire globalement mauvais des plus anciens. L'absence totale ou partielle d'écorce (voir illustrations) entraîne une sensibilisation accrue aux moisissures et les troncs abîmés réduisent considérablement l'ancrage au sol de l'arbre.

Nous étudions donc un plan d'entretien et de renouvellement de ces alignements sur plusieurs années.

Cela consistera à :

- tailler de façon plus sélective et recalibrer certains alignements afin de pouvoir les mettre en sécurité
- abattre certains autres alignements et replanter immédiatement avec de jeunes arbres sains et vigoureux.

Vous pourrez trouver les détails des arbres concernés et leurs localisations dans le rapport CAUE disponible sur notre site grisy-suisnes.fr, onglet « environnement ».

Ce travail de préservation indispensable de notre patrimoine arboré représente un coût important pour notre commune estimé à plus de 200 000 €.

Un plan d'action ainsi qu'un échéancier est à l'étude et nous vous le présenterons avant de le mettre en œuvre dans un prochain bulletin ainsi que sur notre site internet.



Non au stockage de déchets dangereux !

STOP PROJET EXTENSION DÉCHARGE BUTTE BELLOT

Annoncé par la groupe Suez, le projet d'extension du centre de retraitement des déchets de la Butte Bellot et du Mont Sébastien prévoit de **stocker de l'amiante et des déchets dangereux** sur 54 hectares supplémentaires. Suite à cette demande d'extension déposée par Suez en préfecture, **sans aucune concertation préalable** avec les communes, le Département et les habitants, les **communes** concernées (Champdeuil, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles) se sont rapidement **mobilisées contre ce projet**. Dans la foulée, le mercredi 26 juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes **Brie des Rivières et Châteaux** affichait sa solidarité avec les 4 villages en votant **une motion**, à l'unanimité, contre cette extension.

Aujourd'hui, les élus ont besoin de votre soutien pour se faire entendre, plus haut et plus fort.

Aux côtés des communes de Champdeuil, Soignolles-en-Brie, Solers et Yèbles et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, vous aussi, **dites non** à ce projet !

Rendez-vous sur Change.org pour signer la pétition.

Par ailleurs, n'hésitez pas non plus à participer à l'enquête publique concernant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et d'y déposer votre avis en vous rendant sur le site www.enquetes-publiques.com





Martine EMARRE
Présidente
du Comité des fêtes



Feu d'artifice du vendredi 12 juillet

Comme les années précédentes, toujours beaucoup de monde à cette soirée conviviale, pour admirer le magnifique "feu d'artifice".

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas.

Pour la première fois, pas de food truck, mais un point restauration, tenu par les bénévoles du Comité des Fêtes, proposait merguez, chipos, hot dog, frites, dessert, boissons etc....

A notre grand plaisir, vous êtes venus très nombreux et nous avons été très vite dévalisés.

A toutes les personnes qui n'ont pu se restaurer à notre stand comme elles le souhaitent, nous vous demandons de nous en excuser et nous vous promettons de nous améliorer et de faire beaucoup mieux l'an prochain.

N'hésitez donc pas à revenir.

Sachez que nous sommes heureux de vous accueillir aux différentes manifestations que nous organisons tout au long de l'année (la prochaine : Le marché de Noël les 23 et 24 novembre).

D'ailleurs si vous souhaitez nous rejoindre en donnant un peu de votre temps vous pouvez adresser un mail à : Martine.emarre@grisy-suisnes.fr. A très bientôt.

Le Comité des Fêtes

Dimanche 8 septembre 2019



Pique-nique

A 13 h place au traditionnel pique-nique de rentrée organisé par le Comité des Fêtes.

Cette année le temps incertain nous a obligé à dresser les tables à l'intérieur du gymnase mais n'a en rien découragé les participants. L'apéritif et le café ont été offerts par le Comité des fêtes et chacun a partagé une quiche, une salade, une terrine, un gâteau etc... avec tous les participants. Une belle table, un bon moment de convivialité et de détente, tout simplement un bon moment passé ensemble.

Bonne rentrée à toutes et tous et à l'année prochaine.

le dimanche 15 décembre

Le comité des fêtes organise, une journée exceptionnelle, réservée exclusivement aux enfants.

Une énorme surprise vous attend pour fêter Noël autrement.

Du jamais vu à Grisy-Suisnes... mais encore un peu de patience, bientôt de nouvelles infos !

Réservez, dès à présent, cette date auprès de vos parents. Nous vous attendons nombreux et joyeux pour une journée "Magique et inoubliable" !!

AVIS AUX ENFANTS DE GRISY-SUISNES





Catherine Oriot
Adjointe
aux affaires sociales



Elisa Mongeau
Agent chargée
du CCAS

Rappels :

Le CCAS peut vous aider et vous orienter dans vos démarches administratives, remplir différents dossiers, instruire les demandes de domiciliation pour les personnes sans domicile stable.

Si vous souhaitez contacter le CCAS vous pouvez appeler au 01 64 05 99 88

Ou envoyer un mail à : elisa.mongeau@grisy-suisnes.fr

La permanence CCAS a lieu en Mairie les mardis de 14 h à 16 h

LES ASSISTANTES SOCIALES peuvent également vous recevoir les :

- Lundis de 14 h à 17 h et Jeudis de 9 h à 12 h à l'Hôpital de Brie-Comte-Robert
17 rue du Petit Beauverger (01 60 62 53 80)
- Les lundis, Vendredis de 9 h à 12 h et Mercredis de 14 h à 16 h à Tournan-en-Brie
16 Place Edmond de Rothschild (01 64 25 07 30)
- Et un mardi sur 2 de 9 h à 12 h à Mormant - Place du 19 Mars 1962 (01 64 25 07 30)

Ticket jeune



Comme chaque année, les jeunes de **moins de 18 ans** pourront bénéficier du ticket jeune afin d'avoir une réduction d'un montant de **20 €** à valoir sur l'inscription dans une association Grisyssolienne.

Vous pouvez venir retirer le ticket en mairie jusqu'au 31 Octobre 2019, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le 01.64.05.90.03.

CONSEILS JURIDIQUES



Une permanence juridique se tient en mairie tous les **2^{ème} Vendredis et 4^{ème} mercredis** de chaque mois sur rendez-vous en appelant le CCAS au 01 64 05 99 88.



Le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

est heureux de convier les seniors de plus de 70 ans à venir récupérer leur colis de fin d'année le :

Mardi 3 Décembre 2019

ou

Mercredi 4 Décembre 2019

De 14 h à 16 h

En Mairie,
salle du Conseil Municipal



Le C.C.A.S. de Grisy-Suisnes

convie les seniors de plus de 65 ans
au repas le

Dimanche 6 octobre 2019

Au Châlet du Moulin
16 bis, route de Fontainebleau
77930 CHAILLY-EN-BIERE

RV face à la mairie à 11 h

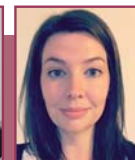
INSCRIPTION OBLIGATOIRE

auprès du CCAS :

Mme Elisa Mongeau au 01 64 05 99 88



Muriel Girault
Adjointe chargée
de la communication



Pauline Compagnon
Agent chargée
de la communication

De façon à travailler en proximité avec vous, Grisyssoliens et Grisyssoliennes, nous souhaitons vous faire participer activement aux décisions concernant la vie communale.

APPEL A PROJETS



Le but est de recueillir vos idées sur un sujet précis, structurant et important pour la vie et l'avenir de notre commune : la redynamisation du centre-bourg.

Sur notre site www.grisy-suisnes.fr ainsi qu'en mairie (version papier) sera bientôt disponible un dossier vous permettant de nous présenter un projet concernant l'occupation du terrain situé au... rue madame Hégot - voir plan ci-contre - terrain dont la mairie est propriétaire et dont l'acquisition a été faite pour revitaliser le centre-bourg.

Ce dossier comportera les données nécessaires à votre réflexion :

- Plans
- Règles d'urbanisme
- Besoins communaux
- Limites budgétaires
- Contraintes administratives

Vous pourrez déposer vos projets et idées jusqu'en janvier 2020. Ils seront tous examinés et étudiés avec la plus grande attention.

Les projets seront tous confrontés et comparés les uns aux autres, mis en perspective avec nos besoins et leur faisabilité et pertinence seront débattues.

Tous les porteurs de projets recevront une réponse et seront invités à participer au choix du projet final.

Puisque c'est aussi le rôle de l'équipe d'élus, nous avons bien sûr nos propositions et nos idées qui seront, au même titre que les vôtres confrontées et comparées à vos projets et vos propositions.

Surveillez le panneau lumineux devant la mairie ainsi que notre site internet. Le dossier vous permettant de déposer votre projet devrait être prêt mi-octobre et nous l'annoncerons sur ces deux supports.



INCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER !



Vous serez averti des manifestations, événements, travaux et d'autres informations générales et collectives sur la vie communale, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet de la commune (<http://www.grisy-suisnes.fr/>) sur lequel vous pourrez vous inscrire ou envoyer un mail à l'accueil de la mairie à accueil@grisy-suisnes.fr. Il n'y aura ni publicités ni informations à caractère commercial.

Des Grisyssoliens à l'honneur



Après deux ans de classes préparatoires aux grandes écoles au lycée Louis Le Grand, section maths-physique, Florian a intégré la très prestigieuse école Polytechnique en septembre 2018 et a défilé le 14 juillet dernier sur les Champs Elysées.



Un Grisyssolien sur les Champs Elysées

Florian Girault 20 ans, Grisyssolien, élève officier Polytechnicien.



Le centre équestre Les Ecuries d'ARION, situé à CORDON,
a participé une nouvelle fois
aux championnats de France de Poney à Lamotte-Beuvron
en juillet 2019.

7 de nos cavaliers étaient sélectionnés, 2 médailles sont venues récompenser leurs efforts.

- **Jade DANIAULT** (12 ans) : Championne de France de Tir à l'Arc à cheval et Médaille d'or.
- **Enzo DANIAULT** (9ans) : 3^{ème} et Médaille de bronze par équipe en CSO A1.



Ainsi la ville de Grisy-Suisnes était à l'honneur au travers de nos jeunes cavaliers.



Les Ecuries
ARION
d'



Votre nouveau centre Equestre

Poney-Club - Promenades - Stages
Pension pour chevaux - Cours - Compétitions

*

Enseignement par Moniteurs diplômés d'Etat

Venez vous renseigner

2 Rue du Général de Gaulle
CORDON
77166 GRISY-SUISNES

Téléphone : 06 62 36 60 41
Téléphone : 06 70 13 79 74
ecuriesdarion@gmail.com

Bienvenue à nos nouveaux agents :



Mme RICHARD Anne au service ressources humaines.

Et M. HALLEPEE Philippe Directeur Général des Services de la mairie qui encadre nos agents municipaux.



LA VILLE DE GRISY-SUISNES
RECRUTE
UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE
CV + lettre de motivation
anne.richard@grisy-suisnes.fr
+ d'information sur le site de la commune

Un exemple, parmi d'autres, de l'utilité de notre système de vidéo-protection



Le 15 janvier 2019 à l'heure de la fermeture, un individu se présente seul au bureau de tabac à Grisy-Suisne avec la ferme intention de voler la recette du commerçant. Le malfrat, armé d'un fusil à canon scié, menace physiquement le gérant qui parvient à s'enfermer dans la réserve. L'auteur tente en vain d'ouvrir le tiroir-caisse et repartira finalement bredouille.

Les militaires de la BTA COUBERT, assistés de la BR, procèdent à de minutieuses investigations, notamment en matière de vidéo-protection et parviennent à identifier formellement le véhicule utilisé par l'auteur et un complice. L'étude de la téléphonie permettra de confirmer les soupçons.

Le 24 janvier 2019 une opération de police judiciaire est déclenchée et permet l'interpellation des auteurs du VAMA. Les perquisitions permettent de retrouver l'arme utilisée et les vêtements portés le jour des faits. En comparution immédiate, des peines d'emprisonnement ferme sont prononcées et l'auteur principal incarcéré.



*Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers **municipaux**, puis les conseillers élisent le maire. Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020.*

A partir du 1^{er} janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité en 2019. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.





Retour en images

18 juin 2019



Le feu d'artifice





Réseau de proximité

Honoraires adaptés

Large diffusion des annonces

Recherches personnalisées

Pour concrétiser son projet immobilier

Contactez sa conseillère de proximité



Sandrine DURAND

06 40 95 19 98

RSAC MELUN N°0640951998 - RCP VERLINGUE N° 02596690703

Trousse prête !
Cartable prêt !
Plus beau sourire ok !
C'est la rentrée !!!

Les enfants de Grisy-Suisnes ont repris le chemin de l'école le lundi 2 septembre 2019, l'école maternelle accueille cette année 126 élèves (contre 98 l'année dernière). Les élèves ont fait une rentrée dans une classe chargée, jusqu'à 33 élèves.

Face à cette situation l'inspection académique a décidé d'ouvrir une 5^{ème} classe en maternelle.

Cette classe de grandes sections a été installée, avec l'aide efficace des services techniques, à l'école élémentaire. Mme Laplace a accepté de prendre en charge la nouvelle classe.

Les élèves sont ravis, et même s'ils sont délocalisés, ils retrouvent leurs camarades de maternelle à chaque récréation.

Nous avons le plaisir d'accueillir 4 nouveaux enseignants :

- Mme MONTEIRO en maternelle (classe moyenne section)
- Mme DOS SANTOS en maternelle (classe petite section décharge de direction le mardi de Mme CHANOURDIE).
- Mme PEREIRA en élémentaire (classe de CE1 décharge de direction le mardi de Mme NOVOSIAK).
- M. DEVEY en élémentaire (classe de CM2).

Nous leur souhaitons la bienvenue.



Carrosserie - Peinture - Entretien



**Carrosserie
GRISY AUTO**

AUTO - MOTO

TOUTES ASSURANCES

26 TER, RUE MADAME HÉGOT
77166 GRISY-SUISNES

TÉL. : 06 76 35 77 96



Tél. 01.60.62.70.13
13, rue Madame Hégot - 77166 Grisy-Suisnes

Du mardi au samedi : 7 h - 12 h 45 - 16 h - 19 h 30
Le dimanche matin : 7 h - 13 h



Calendrier des manifestations

Octobre

**TROPHÉE DE LA JEUNESSE
& CÉRÉMONIE BREVET DES COLLÈGES - MAIRIE**
Samedi 19 octobre 2019 - 15 h
Salle du Conseil municipal

REPAS DES SENIORS - CCAS
Dimanche 6 octobre 2019 - 11h
Départ Place de la Mairie.

BROCANTE D'AUTOMNE - Comité des fêtes
Dimanche 13 octobre 2019 - Journée
Place de la Mairie

Novembre

ARMISTICE 1918 - Mairie
Lundi 11 novembre 2019 - 10 h 30
Bénédiction à l'église Notre-Dame-des-Roses
Puis cérémonie au cimetière et monument aux morts

MARCHÉ DE NOËL - Comité des fêtes
Samedi 23 novembre 2019 - 10 h / 18 h
Dimanche 24 novembre 2019 - 10 h / 18 h
Gymnase

Décembre

DISTRIBUTION COLIS DES ANCIENS - CCAS
Mardi 3 décembre 2019 - 14 h / 16 h
Mercredi 4 décembre 2019 - 14 h / 16 h
Salle du Conseil municipal

NOËL AU MUSÉE - Grisy-Suisnes au Gré des Roses
Samedi 7 décembre 2019 - 16 h / 21 h
Dimanche 8 décembre 2019 - 11 h / 17 h
Musée de la rose

NOËL DES ENFANTS - Comité des fêtes
Dimanche 15 décembre 2019 - 10 h / 18 h
Gymnase

Janvier 2020

VŒUX DU MAIRE - MAIRIE
Samedi 11 janvier 2020 - 17 h 30
Centre Notre-Dame-des-Roses

NUMEROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Police : 17
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ Appel d'urgence européen : 112
- ▶ Centre Anti-Poison : 01 40 05 48 48 (Paris)
- ▶ SOS Médecins : 0 820 07 75 05

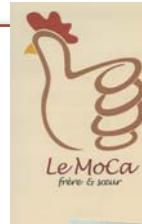
SERVICES MEDICAUX LOCAUX

- ▶ GREFFE Jérôme - Podologue : 01 64 05 95 95
- ▶ DELELIS Mélanie - Infirmière : 06 82 83 46 54
- ▶ MAUPIN Angélique - Infirmière : 06 65 00 26 17
- ▶ MUNOZ Nathalie - Infirmière : 06 22 93 60 40
- ▶ DELHOMME Sandrine - Sophrologue : 06 73 18 98 71
- ▶ BAZENET Marion - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ COCHET Amélie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ MORANDI Stéphanie - Orthophoniste : 01 60 62 70 07
- ▶ CHONIGBAUM Franck - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26
- ▶ PONSOT Aude - Kinésithérapeute : 01 60 62 26 26 - 06.62.61.48.13

TELEPHONES PRATIQUES

- ▶ Gendarmerie de Coubert : 01.64.06.66.78
- ▶ École maternelle La Ruche : 01.64.05.96.40
- ▶ École élémentaire Champ Fleuri : 01.64.05.94.43
- ▶ Bibliothèque de Grisy-Suisnes : 01.64.05.98.82
- ▶ C.N.D.R. : 01.64.05.91.01 - 07.81.75.63.56
- ▶ Pôle emploi 3949 -
Rue du 19 mars 1962 77170 BRIE COMTE ROBERT
- ▶ CAF 08.20.25.77.10 -
21, 23, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN
- ▶ CPAM 3646 -
CPAM de Seine et Marne 77605 MARNE LA VALLÉE CEDEX 3
- ▶ LA POSTE 3631 - 4, rue des Fleurs 77166 GRISY-SUISNES
- ▶ URGENCE ENEDIS : 09.72.67.50.77
- ▶ URGENCE GAZ : 08.00.47.33.33

Food Truck Churrasqueira



LE JEUDI
A GRISY-SUISNES
Place de la Mairie
07 88 42 32 77
ftmoca@gmail.com



L'ouverture de la mairie le samedi matin est un accueil destiné à recevoir les dépôts de dossiers et apporter des renseignements courants.

Les demandes de renseignements ou de services spécifiques qui ne peuvent y être satisfaites, seront transmises au service compétent.

Une boîte aux lettres est à votre disposition sur la porte de la mairie, pour tout dépôt de document.

Un service d'astreinte est disponible en dehors des horaires d'ouverture de la Mairie au 07 87 72 18 40, en cas d'urgence uniquement.

CALENDRIER de COLLECTE

DÉCHETS MENAGERS CHAQUE MARDI

Lundi 7 octobre TRI SELECTIF
Vendredi 18 octobre ENCOMBRANTS
Lundi 21 octobre TRI SELECTIF

Lundi 4 novembre TRI SELECTIF
Vendredi 15 novembre ENCOMBRANTS
Lundi 18 novembre TRI SELECTIF

Lundi 2 décembre TRI SELECTIF
Vendredi 20 décembre ENCOMBRANTS
Lundi 16 décembre TRI SELECTIF
Lundi 30 décembre TRI SELECTIF

2020

Lundi 13 janvier TRI SELECTIF
Vendredi 17 janvier ENCOMBRANTS
Lundi 27 janvier TRI SELECTIF

Lundi 10 février TRI SELECTIF
Vendredi 15 février ENCOMBRANTS
Lundi 24 février TRI SELECTIF

GRISY-SUISNES



ORDURES MENAGERES : LE MARDI



COLLECTE SÉLECTIVE : LE LUNDI EN SEMAINE IMPAIRE



ENCOMBRANTS : LE 3^{ème} VENDREDI DU MOIS



23 et 24 novembre

MARCHÉ DE NOËL

Entrée Libre

*proposé par le
Comité des Fêtes*

Samedi
Dimanche
10 h - 18 h

60 exposants

Tombola
nombreux lots
à gagner

*Rencontre avec
le Père Noël*

Buvette - Restauration

Gymnase rue des Bois
GRISY-SUISNES

